

---

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2010**

28 mai 2010  
Français  
Original : anglais

---

New York, 3-28 mai 2010

**Mise en œuvre de l'article VI du Traité  
sur la non-prolifération des armes nucléaires  
et de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la décision  
de 1995 sur les principes et objectifs  
de la non-prolifération et du désarmement  
nucléaires**

**Rapport présenté par la Norvège**

1. Le présent rapport fait état des mesures prises par la Norvège pour appliquer les dispositions de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la décision de 1995 sur les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Il couvre les 13 mesures concrètes du Document final de 2000, qui constitue la description la plus récente des obligations inscrites dans l'article VI et dans les principes et objectifs.

**Mesure 1 : Traité d'interdiction complète des essais  
nucléaires**

2. La Norvège a signé et ratifié ce traité dès le début. L'adhésion universelle à ce traité et son entrée en vigueur rapide demeurent prioritaires. La Norvège a poursuivi cet objectif en encourageant activement la signature et la ratification du Traité et en aidant la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires à Vienne à appliquer le mécanisme de vérification du Traité. Elle a également apporté son soutien au projet pilote de ladite Commission, qui permet à des spécialistes de pays en développement de participer à ses réunions techniques.

3. La Norvège s'est portée coauteur de résolutions à l'Assemblée générale demandant l'entrée en vigueur rapide du Traité. Elle a fait valoir à plusieurs reprises, notamment lors des trois conférences consacrées à l'examen de l'article XIV du Traité lors des réunions du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010 et devant la Première Commission de l'Assemblée générale, qu'il est de la plus grande importance que les États dotés



d'armes nucléaires ratifient le Traité sans retard et que les autres États parties énumérés à son annexe II fassent de même.

4. La Norvège a contribué financièrement à l'organisation d'ateliers dans des États non parties au Traité et a soutenu des projets menés par des instituts de recherche, comme l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, pour promouvoir l'universalisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

## **Mesure 2 : moratoire sur les explosions expérimentales**

5. En attendant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, il importe que le moratoire sur les essais nucléaires continue. La Norvège soutient que ces moratoires librement choisis ne peuvent néanmoins se substituer à des engagements juridiquement contraignants pris en signant et en ratifiant le Traité.

6. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires établit un vaste système international de surveillance et de vérification, capable de détecter toute explosion nucléaire. Ce système de vérification est donc au cœur du Traité. L'entrée en vigueur dès que possible du système de surveillance international constituerait une mesure de confiance et de sécurité importante.

7. La Norvège compte six stations de surveillance, comprenant au total 130 instruments de mesure sur le terrain, qui font partie du système de surveillance international. Lorsqu'elle a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 1999, le Dispositif sismique norvégien (NORSAR) a été établi en tant que Centre national de données pour la vérification du respect du Traité.

## **Mesure 3 : Traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles**

8. Que ce soit à l'Assemblée générale ou à la Conférence du désarmement, la Norvège ne cesse de demander que des négociations se tiennent sans tarder afin de conclure un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour armes nucléaires. Un tel traité ouvrirait aussi la voie à la réduction des stocks de matières servant à fabriquer des armes nucléaires détenus par les États dotés de telles armes.

9. Tant que les négociations sur un tel traité n'auront pas été engagées, il importe que les États dotés d'armes nucléaires respectent ou décrètent un moratoire sur la production de matières fissiles. Ils devraient également décider de placer davantage ces matières sous les garanties irréversibles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et faire preuve de plus de transparence concernant tant leurs stocks que toute production ou utilisation de ces matières, passée et présente.

10. La Norvège a maintes fois exprimé son grand mécontentement face à l'incapacité de la Conférence du désarmement pour négocier cet important traité. Si cette dernière n'est pas en mesure d'adopter un programme de travail, d'autres tribunes devraient être envisagées.

#### **Mesure 4 : la question du désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement**

11. La Norvège a appuyé des initiatives visant à débloquer la Conférence du désarmement mais si celle-ci demeure incapable de remplir sa mission, la communauté internationale sera obligée de trouver d'autres moyens pour négocier les traités.

#### **Mesure 5 : principe de l'irréversibilité**

12. La Norvège affirme encore que l'irréversibilité est le principe de base du désarmement : seuls les engagements irréversibles constituent un véritable gage de confiance, l'assurance que les obligations découlant du Traité seront respectées et remplies.

#### **Mesure 6 : engagement sans équivoque**

13. La Norvège est d'avis que le pacte du TNP ne pourra être préservé que si les États dotés d'armes nucléaires s'engagent sans équivoque à procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires.

#### **Mesure 7 : accords sur les armes stratégiques**

14. La Norvège a salué la signature du nouveau START entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, estimant qu'il s'agissait d'un progrès majeur vers un monde exempt d'armes nucléaires. Elle s'est aussi félicitée de ce que les Présidents des deux pays aient dit qu'ils poursuivront leurs efforts pour réduire leurs arsenaux nucléaires et resteront attachés à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Elle a préconisé que les négociations portent dorénavant sur toutes les catégories d'armes nucléaires et qu'un jour, l'ensemble des États dotés d'armes nucléaires y participent.

#### **Mesure 8 : initiative trilatérale entre les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et l'Agence internationale de l'énergie atomique**

15. La Norvège a encouragé les États-Unis et la Fédération de Russie à mettre au point et en œuvre le mécanisme de vérification qu'ils avaient élaboré avec l'AIEA de 1996 à 2002. Ce système de vérification trilatéral permettrait à l'AIEA de placer sous garanties les matières fissiles qui proviennent directement des armes nucléaires démantelées, ce qui contribuerait à accélérer le processus de désarmement. Il mettrait de plus la communauté internationale mieux à même de s'assurer que le désarmement nucléaire a bien lieu.

### **Mesure 9 : mesures prises par les États dotés d'armes nucléaires**

16. La Norvège salue les efforts de certains États dotés d'armes nucléaires pour réduire unilatéralement leur arsenal nucléaire.

17. Elle est très favorable à une plus grande transparence des arsenaux nucléaires et salue l'initiative récente des États-Unis et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de divulguer le nombre total d'ogives nucléaires de leurs arsenaux. D'autres États dotés de l'arme nucléaire devraient en faire autant.

18. Avec des alliés de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, la Norvège a préconisé le retrait, suivi de l'élimination, dans le cadre des négociations futures sur la maîtrise des armements entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, de toutes les armes nucléaires tactiques présentes sur le sol européen. À cette fin, des mesures devraient être élaborées et progressivement mises en œuvre pour accroître la transparence, renforcer la confiance et procéder à des vérifications.

19. La Norvège insiste sur la nécessité de réduire le rôle des armes nucléaires dans les politiques nationales de sécurité. De bons moyens d'y parvenir sont de réduire sensiblement la disponibilité opérationnelle de ces armes et de modifier les politiques annoncées.

### **Mesure 10 : prise de dispositions par tous les États dotés d'armes nucléaires**

20. La Norvège encourage inlassablement les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve de plus de transparence concernant la détention, la neutralisation et la production (éventuelle) de matières fissiles car cela permettrait de réduire les insécurités potentielles, de renforcer la confiance et de fonder les futures mesures de désarmement sur des bases solides.

21. Tant que le désarmement nucléaire n'est pas devenu réalité et que les matières fissiles n'ont pas été mises hors d'état de nuire, il incombe aux États dotés d'armes nucléaires de sécuriser ces armes et les matières nucléaires.

22. La Norvège encourage donc ces états à placer davantage de matières fissiles sous les garanties irréversibles de l'AIEA afin qu'elles ne puissent plus jamais servir à fabriquer des armes nucléaires. La mise en œuvre de l'initiative trilatérale ou d'autres mécanismes de vérification comparables permettrait à l'AIEA de placer sous garanties les matières provenant directement d'armes nucléaires démantelées, ce qui renforcerait la confiance dans le processus de désarmement.

### **Mesure 11 : désarmement général et complet**

23. La Norvège ne cesse de rappeler l'objectif ultime du TNP, à savoir l'avènement et la préservation d'un monde exempt d'armes nucléaires, et d'œuvrer en ce sens. Le contrôle des armes, le désarmement et la non-prolifération restent au cœur de sa politique étrangère et de sécurité.

24. En 2008, en coopération avec l'Initiative relative à la menace nucléaire et la Hoover Institution, elle a organisé la conférence internationale intitulée « Vers un

monde exempt d'armes nucléaires ». Des décideurs politiques et des chercheurs du monde entier y ont participé. Président de la conférence, le Ministre norvégien des affaires étrangères, Jonas Gahr Støre, l'a conclue en déclarant que les dirigeants du monde, en particulier ceux des États dotés d'armes nucléaires, devraient prendre une série de mesures pour en libérer le monde.

### **Mesure 12 : établissement de rapports**

25. La Norvège soutient que les rapports des États parties devraient contenir des informations régulières, systématiques et détaillées présentées aux autres États dans le but d'améliorer le fonctionnement du processus d'examen renforcé du Traité. En présentant son rapport, la Norvège réaffirme que tous les États parties devraient en établir et que cela devrait être obligatoire et non facultatif.

### **Mesure 13 : développement des capacités de vérification**

26. La Norvège appuie la poursuite du développement des capacités de vérification nécessaires pour s'assurer que les accords de désarmement nucléaire sont respectés, afin d'instaurer et de préserver un monde exempt d'armes nucléaires.

27. Dans le cadre d'un projet technique commun, des instituts de Norvège et du Royaume-Uni se sont penchés sur les moyens de permettre aux États non dotés d'armes nucléaires de vérifier que les États qui en sont dotés les ont démantelés sans violer les obligations que leur impose le TNP. Bien que les recherches et les tests doivent se poursuivre avant qu'un tel système soit au point, les résultats déjà obtenus montrent qu'il devrait être possible pour un État non doté d'armes nucléaires de contribuer à la chaîne de responsabilité d'un processus de démantèlement nucléaire vérifiable. Le Royaume-Uni et la Norvège ont présenté conjointement ce projet à la Conférence d'examen de 2010 et aux Comités préparatoires qui l'ont précédée en 2008 et 2009.

28. La Norvège soutient fermement l'AIEA et a toujours affirmé que celle-ci devait disposer de tous les moyens nécessaires pour vérifier la nature pacifique des programmes nucléaires des États membres. Ses garanties généralisées constituent avec un Protocole additionnel la norme actuelle de vérification. La Norvège exhorte donc tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier sans tarder le Protocole additionnel.